



REPUBLICQUE FRANCAISE
 Département des Pyrénées-Orientales
CCAS DE PALAU-DEL-VIDRE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CA2026004
Séance du 29 Avril 2026

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente-sept,
 le Conseil d'Administration du CCAS de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales),
 dûment convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du
 Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GALAN,
 Président.

PRESENTS (7) : Bruno GALAN, Pierre ABULI, Françoise DARCHE, Nadine BONAFE,
 Jean-Christophe DELMER, Marie-Rose CALVET, Laurent DAUBA.

REPRESENTES (0) : /

ABSENTS (3) : Paulette MEDUS, Marie-Ange CHERAULT, Catherine GASSER.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 10	PRESENTS : 07	QUORUM : 06	PROCURATIONS : 00
VOTANTS : 07	POUR : 07	CONTRE : 00	ABSTENTIONS : 00

A été nommée Secrétaire de Séance : Françoise DARCHE

OBJET : BUDGET PRIMITIF DU CCAS POUR 2026

Où l'exposé de Monsieur le Président, Président de séance et rapporteur,

Vu le détail des comptes par chapitres du projet de Budget Primitif 2026 transmis
 aux membres du Conseil d'Administration avec la convocation à la présente
 séance, diffusé et détaillé en séance et ayant donné lieu à un débat en séance ;

CONSIDERANT que ce projet de Budget 2026 du CCAS représente un volume
 global, tous mouvements confondus (réels et d'ordre) de 32 084,85 € ;

CONSIDERANT que le Budget du CCAS 2026 est voté par nature et par chapitre et
 se présente de la façon suivante pour l'exercice 2025 :